
La Radicalisation des statuts du RCCH : dépossession des citoyens?

Charles-Antoine Bachand, Université d'Ottawa.

Résumé

Au cours des années 1970 à Hull, les groupes populaires furent au prise avec de nombreux débats quant à leurs objectifs et quant à leur organisation. Bien que ces débats puissent *a posteriori* sembler anodins, il reste que l'existence même du mouvement populaire hullois était en jeu. En effet, le Regroupement des comités de citoyens de Hull (RCCH), créé pour répondre aux besoins et aux inquiétudes des habitants de Hull quant aux changements draconiens que vivait leur milieu de vie, allait être secoué de tumultes qui allait culminer à la fin de l'été 1978. Qu'en est-il justement de ces tumultes? Qu'est-ce qui, dans les années 1970, a tant troublé le milieu communautaire de Hull? La présente étude tente d'éclaircir ces questions et surtout comment cette situation pouvait s'insérer dans l'histoire des groupes populaires du Québec des années 1970.

La Radicalisation des statuts du RCCH : dépossession des citoyens?¹

Charles-Antoine Bachand, Université d'Ottawa.

Le rôle des groupes d'action politique et des groupes d'extrême-gauche dans le développement du mouvement communautaire du Québec des années 1960-1970 reste un chantier en friche pour le chercheur. En effet, outre quelques rares témoignages, l'organisation réelle de ces groupes — que ce soit le Parti communiste du Québec (PCQ), le Parti communiste du Canada marxiste-léniniste (PCC-ML), le groupe En lutte!, le Parti communiste ouvrier ou le Groupe marxiste révolutionnaire — ainsi que leur impact sur les groupes populaires du Québec ne furent, à toute fin pratique, jamais explorés.

Plusieurs auteurs, dont Robert Comeau, affirment l'importance de ces groupuscules dans le développement d'une analyse politique québécoise entre 1930 et 1960, pourtant, ce qui advint de ces groupes après 1960 reste un grand mystère pour les historiens. Si certains sociologues et politologues se sont penchés sur la question à la fin des années 1970, dès le milieu des années 1980, la mode était passée. De leur côté, les historiens n'allaient explorer cette facette de l'histoire du Québec qu'à partir de la fin des années 1980, et ce, que très sommairement. La disparition de la quasi totalité des groupes d'extrême-gauche (sinon le PCQ, le PCC (ML) et la IV^e Internationale) a peut-être contribué à ce déclin marqué dans l'intérêt qu'ils suscitaient chez les chercheurs. À moins que, plus simplement, les historiens en mesure de mener à bien des études dans ce domaine ne se sentent trop près de leur sujet. Quel qu'en soit la raison, il reste que, outre l'étude de M. David Milot², les groupes d'extrême-gauche restent dans l'ombre de l'éclairage que tente de jeter l'historien sur notre passé.

C'est dans cette optique que l'étude de l'évolution des comités de citoyens de l'Île de Hull semble pertinente. En effet, s'il existait des groupes d'action politique dans les milieux communautaires québécois des années 1970 et que ces groupes eurent un impact sur le développement de celui-ci, il apparaît qu'un milieu aussi animé, aussi tourmenté que l'Île de Hull, serait un champ d'investigation privilégié. De par sa vocation industrielle et de par les changements radicaux que vécu la cité de Hull dans les années 1960, celle-ci semble être un « melting pot » que l'historien aura grand intérêt à explorer.

La ville de Hull naquit essentiellement de ce qui devait devenir pour plus d'un siècle son premier moteur de développement : l'industrie du bois. La rivière des Outaouais comme la rivière de la Gatineau furent, dès les premiers temps de l'occupation du territoire Outaouais par les blancs, des artères importantes du développement de la région. Il n'est donc pas étonnant que l'industrie du bois

s'établisse sur leurs berges et à plus forte raison là où leurs eaux se croisent. Hull fut donc, pendant longtemps, le cœur de l'industrie forestière et papetière et elle se développa autour des usines qui la faisaient vivre. Ce qui semble être venu changer la donne, c'est la décision de la reine Victoria de choisir la ville voisine d'Ottawa comme capitale du Canada.

Dès la rédaction du Rapport Holt³ sur la réaménagement urbain de la capitale fédérale en 1915, il était question de relocaliser les industries de Hull hors de la vue d'Ottawa. Il appert que toute capitale digne de ce nom ne devait en aucun cas avoir dans sa cours arrière des industries lourdes. Pourtant, ce n'est qu'en 1950 que le Plan Gréber⁴, qui prévoyait une rénovation urbaine massive des berges québécoises de la rivière des Outaouais, est rendu public. La « rénovation urbaine » que prévoyait le Plan Gréber exigeait l'expropriation de centaines de maisons et de milliers de logements. Ce qui avait été, depuis la fondation de la ville de Hull, un quartier ouvrier devait être, à toute fin pratique, rasé complètement pour permettre la construction de nouveaux bâtiments et de tout un réseau routier répondant aux besoins des quelque quarante mille (40 000) fonctionnaires qui devaient y travailler. Aussi est-ce en réaction au début des expropriations dans le cœur de l'Île de Hull que les premiers groupes de citoyens virent le jour. Avec l'aide de l'évêché de Hull nouvellement créé et établi dans l'Île de Hull, ce qui devait être connu sous le nom de l'Assemblée générale de l'Île de Hull (AGIH) prit forme et fit rapidement connaître ses craintes et griefs quant à la rénovation urbaine en cours.

De 1968 à 1973, l'AGIH prit nombre d'initiatives dans le but d'informer le gouvernement des revendications des citoyens de l'Île de Hull. L'AGIH fonctionnait en effet en conjuguant les efforts de six comités de citoyens différents, d'un comité de coordination et de quelque 115 membres individuels. Son mandat se résumait à aider les citoyens dans leurs démarches pour sauver leur quartier. Il y avait des comités de locataires, de propriétaires; il y avait aussi des comités responsables de la santé, des écoles et des assistés sociaux⁵. Pourtant, rapidement il s'avéra que l'analyse que faisait l'AGIH de la situation dans l'Île de Hull ne concordait plus avec la réalité des expropriations continues dans le secteur du boulevard Laramée et surtout, n'était pas en mesure d'expliquer la spéculation sauvage qui minait la qualité de vie des résidents de l'Île de Hull. La première initiative pour organiser les comités de citoyens fut donc peu à peu remplacée par une analyse plus radicale de ce qui se passait, une analyse qui permettait de comprendre les forces en jeu dans l'évolution de l'Île de Hull.

C'est aussi dans ce contexte de remise en question que l'AGIH transforme ses propres structures organisationnelles. On abandonne la représentation directe des citoyens; l'AGIH devient le Regroupement des comités de citoyens de Hull (RCCH). Tandis que le groupe de recherche sur l'urbain devient Logement-Va-Pu, les différents comités de locataires et de propriétaires disparaissent au

profit de comités de quartiers. On divise l'Île de Hull et chaque secteur doit, théoriquement, se donner un comité de quartier.⁶

Ainsi naquit en 1972 le RCCH. Cependant, peu à peu, des questionnements sur ce que devait être le mandat exact du RCCH surgirent en son sein également. Les citoyens devaient-ils toujours fonctionner à partir de comités de citoyens ou de comités de quartier? Le RCCH devait-il avoir un mandat plus politique? Et qu'est-ce qu'une telle orientation politique impliquait réellement? Ces questionnements aboutirent en 1975 à ce qui fut appelé le Rapport Viau⁷, rapport qui tentait d'établir clairement les statuts du RCCH sous forme de regroupement de comités de quartier et qui tentaient de mettre un terme définitif aux tractations politiques naissantes minant l'organisation du RCCH. Pourtant, certains continuaient de favoriser une lutte plus politisée que ce que recommandait le Rapport Viau et produisirent de nombreuses propositions qui, semble-t-il *a posteriori*, allaient finalement mener à un capharnaüm organisationnel sans issue, capharnaüm causant, à l'été 1978, une ultime scission entre les membres.

C'est, selon nous, dans ce contexte que se pose clairement la question du rôle des citoyens et des membres de groupes d'action politique dans l'évolution des objectifs du RCCH.

Évolution dans les statuts du RCCH

Comme nous l'avons vu, en 1975, quelques membres du RCCH reçoivent le mandat de poser clairement la position du RCCH et ses statuts organisationnels, et ce, en tenant compte d'un échéancier serré. Ce que le Rapport Viau vint confirmer fut d'abord le fonctionnement à base de comités de quartier du RCCH. Chaque section de la ville de Hull devait se constituer un comité de quartier qui siègerait à l'assemblée générale du RCCH et qui ferait valoir les intérêts et besoins des habitants de leur quartier. Par ailleurs, le Rapport Viau vint mettre en perspective l'importance de donner un Comité de coordination au RCCH. Ce Comité de coordination devait faire office d'instance décisionnelle pour les questions ne relevant pas de l'assemblée générale. Les auteurs du Rapport Viau affirmaient, de surcroît, que le RCCH devait se doter de différents comités qui exploreraient les diverses facettes de la vie dans la ville de Hull. Par exemple, il y fut suggéré de créer des comités de loisir, d'école, de santé, de personnes âgées, de garderies, de lieux de travail, de logement, etc. Ainsi, le Rapport Viau voulait véritablement regrouper toutes les facettes des besoins des habitants de la ville de Hull au sein d'une organisation.

Il est à noter que le Rapport Viau est lui-même très différent dans les objectifs qu'il trace pour le RCCH des statuts qu'avait l'AGIH depuis 1967. En effet, au contraire des mandats de l'AGIH qui ne suggéraient que d'informer le gouvernement des revendications des citoyens, les auteurs de ce rapport affirmaient que l'objectif principal d'un regroupement comme celui du RCCH doit être de devenir « une force de rassemblement des travailleurs de Hull pour

prendre le pouvoir. »⁸ De surcroît, la question de donner au RCCH une stricte orientation politique est complètement évacuée.

Malgré la teneur du Rapport Viau et malgré qu'il souligne l'urgence de réorganiser les groupes populaires de Hull (il suggérait qu'en date du 31 décembre 1975, tous les comités de quartiers soient mis en place, consolidés et ouvrent, dans les quartier, d'autres fronts de lutte que celui sur le logement), il appert, qu'à la fin de l'été 1975, rien n'a été fait. En effet, au mois d'août 1975, certains membres du RCCH rendirent public un document qui affirmait que les recommandations du Rapport Viau étaient restées lettres mortes⁹. Les membres signataires de ce document réitéraient l'importance de suivre les recommandations du Rapport Viau et l'échéancier qu'il dressait. Ce document semble confirmer qu'il y avait, dès cette date, des conflits internes au RCCH sur ce qui devait advenir de ses statuts malgré l'unanimité qu'avait tenté de créer les auteurs du Rapport Viau. Les griefs des membres du RCCH devaient pourtant rester eux aussi sans réponse pour plus d'un an encore, date à laquelle le Comité de coordination lance une toute autre proposition quant à l'organisation des groupes populaires de Hull.

C'est, en effet, en novembre 1976 que le Comité de coordination du RCCH rendait public un tout nouveau document¹⁰. Ce document, intitulé *Projet de regroupement des organisations populaires de l'Outaouais*, venait mettre en lumière ce que devait être, aux yeux des membres du Comité de coordination, les changements majeurs à apporter dans l'organisation du RCCH. D'abord, le Comité de coordination annonçait un changement de cap majeur. En effet, le Comité de coordination soutenait que le RCCH devait dès lors se doter d'une orientation politique précise lui permettant de prendre position sur l'échiquier politique. Le Comité de coordination affirmait donc que la lutte devait maintenant passer par le volet politique des choses et non plus uniquement par l'organisation communautaire.

Il est aisé de comprendre toute l'ampleur de cette annonce. Le RCCH, comme l'AGIH avant lui, s'était toujours vanté d'accepter tous les citoyens ayant des griefs ou des besoins particuliers. Au départ, il y avait même eu création d'un comité de propriétaires. L'orientation politique des membres n'avait jamais été un facteur de préoccupations, cependant, soudainement, la question se posait le plus crûment qui soit. Le Comité de coordination proposait explicitement qu'à défaut d'adhérer aux objectifs politique, les membres seraient, sinon exclus, du moins réduits au silence en perdant leur droit de parole et de vote. L'élaboration d'une telle orientation politique sous-entendait en effet que tous groupes membres du RCCH devaient maintenant se rallier sous un drapeau idéologique commun.

Qui plus est, le Comité de coordination soutenait aussi que le RCCH devait devenir non plus un regroupement de comités de citoyens de citoyens comme son nom l'indiquait encore, mais bien un regroupement de groupes populaires.

Se posait maintenant cruellement la différence entre comités de citoyens et groupes populaires. Le Comité de coordination l'expliquait comme suit : « un groupe populaire est un groupe qui vise à regrouper sur une base large autonome une couche particulière du peuple travailleur et lutte pour la défense de son bien-être, le plus souvent pour un droit particulier¹¹. » Ainsi, pour la première fois au sein du mouvement communautaire de l'Outaouais, l'expression « groupes populaires » était strictement définie. *Le Projet de regroupement des organisations populaires de l'Outaouais* identifiait même ce qui ne devait pas être reconnu comme étant un groupe populaire.

Est le contraire de cette définition tout groupe qui est d'une quelconque façon (financièrement, idéologiquement) intégré aux institutions de la bourgeoisie (ses organisations économiques et son État) : cette intégration se traduit généralement par le fait que de tels groupes non populaires limitent leur activité à fournir des services individuels et/ou collectifs¹².

Ainsi, tout groupe qui n'avait de pas base politique et qui ne cherchait pas à organiser les travailleurs était dès lors considéré comme « non populaires » et ne pouvait plus être membre du RCCH. Les recommandations du Rapport Viau étaient par le fait même réduites à néant.

Ce document marque un tournant décisif dans l'histoire organisationnelle du RCCH. En effet, l'élaboration d'une orientation politique et la greffe d'une définition stricte à des termes qui avaient été utilisés sans autre pensée depuis les débuts de l'AGIH en 1968 viennent mettre en lumière une attitude complètement différente de ce qu'elle avait été jusqu'alors. Un durcissement de ton apparaissait au grand jour. Le Comité de coordination avait tout simplement passé outre les recommandation du Rapport Viau pour suggérer leurs propres statuts et objectifs.

Au début de l'année 1977, le Comité de coordination rendait public un autre document, *Proposition de restructuration du RCCH*, dans lequel il réitérait ce qu'il croyait devoir être les statuts du RCCH, à savoir un regroupement de groupes populaires¹³. Ce document, reprenant l'essentiel des recommandations faites précédemment quant aux changements à apporter à la structure organisationnelle du RCCH, était pourtant plus élaboré que le précédent et tentait de mieux expliquer en quoi le Comité de coordination considérait cette restructuration nécessaire. Le Comité de coordination expliquait donc que les comités de quartier dont parlait le Rapport Viau ne pouvait être perçu que comme « une conséquence d'une orientation politique réformiste¹⁴ » et ne pourraient jamais faire avancer la « lutte ». Dans cette optique, le Comité de coordination laissait le soin de critiquer plus exhaustivement les comités de quartier à Logement-Va-Pu, groupe populaire qui avait déjà fait une autocritique politique en 1976¹⁵. Par ailleurs, ce document venait définitivement asseoir, à l'aide de trois critères très stricts, ce qui devait être perçu comme étant un groupe populaire « authentique » et ce qui n'était qu'un groupe « non

populaire ». Selon le Comité de coordination, pour être considéré comme groupe populaire il fallait :

1. que le groupe s'adresse aux travailleurs(es) et défende leurs droits et intérêts. Par exemple, la Chambre de Commerce ne répond pas à ce critère.
2. qu'il vise à les regrouper largement. Par exemple, l'ACEF répond au premier critère mais non à celui-ci.
3. qu'il soit, par sa structure ou son orientation, indépendant de tout contrôle direct de l'État ou de toute autre organisation économique ou sociale de la bourgeoisie. Par exemple le groupe d'assistés-sociaux que tente de mettre sur pied la Clinique juridique dite Populaire de Hull répond aux deux premiers critères mais non à celui-ci.¹⁶

Ces critères peuvent peut-être sembler anodins et sans intérêt, cependant ils sont on ne peut plus représentatifs de la radicalisation qui se tramait alors au sein du Comité de coordination du RCCH. En effet, ces critères excluent nombre d'organismes qui furent créés et administrés par des citoyens de l'Île de Hull sans qu'ils n'aient pour autant d'objectifs politiques bien définis. De surcroît, ces critères excluent tout groupe qui ne cherche pas à regrouper, mais plus simplement à aider les citoyens dans le besoin comme l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), le Dispensaire du citoyen et les Centres d'animation familiale (CAF) pouvaient le faire. Ainsi, en ajoutant ces critères à la volonté de donner une orientation politique bien définie, il apparaît évident que le RCCH n'est plus qu'une unité centralisée au sein de laquelle ne peuvent évoluer que les représentants des groupes sélectionnés comme étant « authentiquement » populaires. Toutes ces recommandations seront, malgré tout, acceptées par l'assemblée générale du RCCH le premier juin 1977¹⁷.

Sur la base des recommandations faites en début d'année 1977, de l'acceptation de ces recommandations par l'assemblée générale du RCCH en juin 1977 et de la rencontre informelle des membres du RCCH au mois d'octobre 1977, le Comité de coordination du RCCH décida, au début de l'année 1978, de convoquer une rencontre multilatérale des groupes populaires et autres comités de citoyens en date du 8 mars 1978 pour y réitérer la nouvelle orientation du RCCH et tenter de l'expliquer aux différents acteurs du milieu. Il est aisé de conclure, de par cette volonté de justifier à nouveau leurs propositions, qu'il y avait une opposition soutenue à ce que tentait de faire le Comité de coordination.

Le document préparatoire de cette rencontre, intitulé *Projet de statuts du Rassemblement des groupes populaires de l'Outaouais (RGPO)*¹⁸, est pourtant beaucoup plus radical dans son orientation que tous les différents documents précédents. Le Comité de coordination semble avoir signé définitivement l'arrêt de mort des comités de quartier. Qui plus est, en plus des trois critères que devaient remplir un organisme pour être considéré comme groupe populaire par le RCCH, s'ajoutent, avec ce document, trois autres conditions préalables à leur acceptation au sein du RCCH, à savoir :

1. en faire une demande écrite
2. exister depuis au moins six mois
3. accepter les présents statuts¹⁹

Ces ajouts quant aux règles régissant l'admission des membres du RCCH viennent encore une fois alourdir le processus d'acceptation. En effet, outre le fait que déjà avec la stricte définition mise de l'avant quant à ce qu'est un groupe populaire dit authentique, il faut que les groupes populaires reconnus comme tel par le RCCH qui veulent en devenir membre acceptent tous les statuts de celui-ci sans exception (y compris l'orientation politique) et qu'il existe depuis au moins six mois. Ainsi le Comité de coordination pouvait-il se permettre de ne pas inviter à participer aux rencontres du RCCH des groupes comme le Comité École qui, à la fin de 1977, n'existait que depuis 3 mois. De plus en plus de raisons officielles existaient pour exclure des comités du RCCH et de ses délibérations.

Par surcroît, le Comité de coordination du RCCH explique dans ce document ce que devaient être les structures internes du RCCH, structures qui devenaient de plus en plus complexes. Les exemples les plus frappants de la radicalisation et d'une certaine forme de centralisation dans les structures que propose le Comité de coordination du RCCH sont les procédures de convocation de l'assemblée générale et du comité de délégués. En effet, ces deux paliers décisionnels du RCCH ne peuvent être convoqués respectivement que par le Comité de coordination et le coordonnateur. Ainsi, le pouvoir de convoquer une assemblée ou une rencontre n'est du ressort que de quelques personnes et non de tout groupe de membres qui en sentirait le besoin. Nous verrons que cet état de fait posera de sérieux problèmes par la suite.

Par ailleurs, il est important de souligner que le document préparatoire de la rencontre du 8 mars 1978 décrit aussi relativement bien l'organisation interne des paliers décisionnels du RCCH. Ainsi, l'organisation du comité de délégués est définie comme suit : « [le comité de délégués] se compose de deux délégués par groupe affilié; les délégués sont responsables devant leur groupe, et ils doivent leur rendre compte de ce qui se passe au comité²⁰. » Aussi, est-il évident qu'à partir de cette date, tout membre individuel est complètement exclu et qu'uniquement les membres élus par leur groupe respectif ont le droit de siéger à ce comité. L'organisation suggérée est maintenant très loin de ce qu'elle était à ses débuts et encore plus loin de ce qu'elle était dans les années de l'AGIH qui comptait quelque 115 membres individuels.

Cette exploration de l'évolution structurelle du RCCH et des recommandations de son Comité de coordination permet de prendre conscience de toute l'ampleur de la radicalisation du RCCH lui-même. L'analyse des différents documents constitutionnels du RCCH entre les années 1975 et 1978 démontre sans

équivoque possible un durcissement important dans ses objectifs et dans ses statuts. Le RCCH passait d'un regroupement de comités de citoyens à un regroupement de groupes populaires dit authentiques avec une stricte orientation politique. L'élaboration de cette « orientation politique définie » et la définition de ce qui devait être entendu comme étant un « groupe populaire authentique » sont autant d'exemples significatifs de ce durcissement du ton, ton qui s'apparente de plus en plus à celui qui se retrouvait dans les écrits des groupes d'action politique de Montréal tels la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada ou le groupe En Lutte!. La suite des événements allait démontrer que cette radicalisation, loin de faire unanimité, créa une scission importante et définitive.

La radicalisation et les luttes qu'elle fit naître

Durant cette période de transformation des statuts du RCCH, d'autres événements se tramaient qui allaient aussi avoir leur rôle à jouer dans ce qui allait advenir du RCCH. Un exemple significatif de ce que nous appellerons ici les « éléments catalyseurs » de la rupture interne du RCCH est le différend qui faisait rage entre la Garderie Saint-Rédempteur et l'Atelier des Jeunes au début de l'année 1978.

À cette époque, l'Atelier des Jeunes et différents autres groupes tels la Garderie Saint-Rédempteur et SOS Garderie sont à organiser des négociations avec la Commission scolaire Outaouais-Hull (CSOH) pour avoir accès à des locaux gratuits. Ces négociations semblent avoir été relativement ardues et les groupes concernés formèrent ce qu'ils appelèrent un comité de lutte.

En date du 13 février 1978, le comité de lutte devait se rencontrer, mais la Garderie Saint-Rédempteur refusa de s'y présenter et fit une demande quant au report de la rencontre à une date ultérieure. Le 17 février une lettre fut envoyée par l'Atelier des Jeunes aux parents de la Garderie Saint-Rédempteur critiquant leur décision de retarder la rencontre du comité de lutte et leur rappelant que la lutte devait se faire de façon solidaire²¹. En réponse à cette accusation à peine voilée de nuire à la lutte, la Garderie Saint-Rédempteur rédigea, en date du 21 février, une lettre explicative dans laquelle ses membres justifiaient leur décision de retarder la rencontre du comité de lutte et surtout dénonçaient l'attitude d'une représentante de SOS Garderie qui, passant outre le parent mandaté par la Garderie Saint-Rédempteur pour expliquer leur décision, visita trois parents de la Garderie le soir du 13 février en exigeant des explications²².

Ainsi, cet événement qui semble banal *a priori* devient très représentatif de ce qui se passait à l'époque dans le milieu communautaire de Hull. En effet, SOS Garderie et l'Atelier des Jeunes entretenaient des relations étroites avec le Comité de coordination du RCCH. Or, nous avons vu que celui-ci propose une radicalisation de la lutte de plus en plus importante. Ce durcissement vient

parfaitement s'inscrire dans la dynamique de cet événement. Un groupe — en l'occurrence la Garderie Saint-Rédempteur — doit rendre des comptes quant à sa décision de demander de retarder la réunion du comité de lutte. Que dire de l'autonomie théorique des groupes à prendre des décisions internes et à se retirer d'activités précises? Que dire du fonctionnement démocratique des comités en relations étroites avec le RCCH? À la lumière de cet événement, il apparaît que la relation entre des groupes qui devaient être égaux était teintée d'une hiérarchie implicite.

Par ailleurs, un document rendu public le 27 février 1978 par le « Groupe des 6 »²³, montre que cet événement était perçu par certains organismes comme s'inscrivant dans une perspective plus large de perte d'autonomie des groupes indépendants²⁴. Cette missive, ou plutôt cet acte d'accusation du Groupe des 6 affirmait que, non seulement SOS Garderie dépassait les limites du convenable dans les relations entre organismes communautaires²⁵ mais que, de surcroît, le RCCH ne répondait plus aux attentes de ses membres et des autres groupes communautaires de Hull et que partant, la tenue d'une rencontre traitant des objectifs des groupes populaires était impérative. Il y est écrit que « les groupes populaires subissent à l'heure actuelle des attaques, remettant leur existence en question, en provenance tant du groupe SOS garderie que de groupes de droite comme Anti-Pauvreté et le CDC. » Cette lettre met en lumière toute l'importance de cet événement dans le milieu communautaire de l'Île de Hull en 1978. Il y a réellement une lutte ouverte entre différents comités qui se regroupent maintenant en « factions ». Il est maintenant évident qu'il ne s'agit pas là de banalités. Au début 1978, les groupes populaires n'étaient vraisemblablement plus en mesure de fonctionner de façon concertée et un manque flagrant de confiance régnait de part et d'autre.

C'est dans cette atmosphère pour le moins trouble qu'aura lieu, quelques mois plus tard, la scission définitive du RCCH. En effet, le Groupe des 6 n'ayant eu aucune réponse à leur demande d'organiser une rencontre où il serait question de la situation des groupes populaires de Hull, une demi-douzaine de membres de différents comités firent parvenir une lettre au coordonnateur du RCCH, appelant à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire du RCCH en date du 15 juin 1978²⁶. Cependant, la convocation d'une assemblée générale, comme nous l'avons vu plus haut, ne pouvant être faite que par le Comité de coordination, celui-ci refusa par un vote de deux contre deux de répondre à la demande des membres. Ainsi, « étant donné le climat de haine et l'état de division en deux camps²⁷ » au sein du RCCH, le Comité de coordination refusa de tenir une assemblée générale spéciale. La tension est plus que palpable. De l'aveu même de la coordination, un violent conflit était sur le point d'éclater. La solution à ce conflit, selon la coordination, était de tenter de l'ignorer jusqu'à ce que le climat se calme. Les membres du Groupe des 6 ne l'entendaient pas de cette façon.

Des suites de ce refus du Comité de coordination de convoquer une assemblée générale spéciale, ces groupes membres décidèrent de la convoquer eux-mêmes pour le 21 juin²⁸. En réponse à cet avis de convocation, le coordonnateur du RCCH, déclara que « toute réunion non convoquée dûment par la décision majoritaire de la coordination actuelle est illégale²⁹. » C'est à ce moment que les deux membres du Comité de coordination qui étaient en faveur de la tenue d'une assemblée générale firent savoir que, selon eux, la convocation des membres, ajouté à leur approbation, ne pouvait qu'être des plus démocratiques et devait être prise comme la pure volonté des membres. « Nous le [l'avis de convocation] considérons comme parfaitement régulier et respectant les règles du fonctionnement démocratique d'une organisation qui appartient à ses membres³⁰. » Ainsi est-il évident que les crises au sein du RCCH divisent jusqu'à la coordination elle-même.

L'assemblée générale extraordinaire se tint finalement le 21 juin 1978 sans la participation des deux membres du Comité de coordination qui avaient refusé sa convocation. Cette assemblée devait marquer l'histoire du RCCH d'un tournant décisif, tournant qui allait avoir des répercussions importantes dans le paysage communautaire de Hull pour les années à venir.

Le Procès verbal de cette assemblée générale extraordinaire³¹ jette un éclairage particulier sur la suite des événements. Lors de cette rencontre, il fut d'abord décidé d'élire un nouveau coordonnateur en la personne de Robert Guimond. Ensuite, les 20 membres présents à cette assemblée générale approuvèrent une proposition selon laquelle

le groupe de militants du RCCH constate le non-fonctionnement du regroupement à former et que les règlements du RCCH, en vigueur et non abolis, s'appliquent de nouveau et que l'ancienne structure soit de nouveau en force, c'est-à-dire le conseil de direction composé des représentants des groupes suivants : Santé, 3^e âge, Chantiers-Éducatifs, RPL, le comité du Parc Fontaine étant disparu et la clinique juridique s'étant retiré (sic).³²

Ainsi, non seulement la constitution du RCCH revenait à ce qu'elle était en 1973, mais de surcroît, l'effectif même du regroupement se trouvait radicalement changé. Tous les groupes exclus par les changements dans les statuts des trois dernières années étaient dès lors réintégrés. Toute la radicalisation des années 1975 à 1978 n'était plus de ce RCCH dit du 2^e groupe ou du 21 juin. Six jours plus tard, le 27 juin 1978, l'ancien coordonnateur du RCCH était remercié de ses fonctions³³.

Cependant, ce retour aux sources était loin de faire unanimité. En effet, des groupes tels Logement-Va-Pu, SOS Garderie et la Garderie Populaire de Hull, qui avaient appuyés les modifications présentées par la coordination entre 1975 et 1978, allaient continuer de nier la légitimité des changements apportés lors de l'assemblée générale du 21 juin et, par le fait le même, continuer d'agir comme si le RCCH n'avait jamais eu d'assemblée générale à cette date.

C'est dans ce climat qu'évoluaient les différents groupes populaires de Hull lorsque le diocèse de Hull décida de vendre un bâtiment lui appartenant, mais hébergeant les locaux d'un des comités du milieu, la Garderie Populaire de Hull (GPH). Il faut comprendre qu'à l'époque, les locaux abordables étaient des plus difficiles à trouver. C'était d'ailleurs un des principaux griefs de l'ensemble des groupes populaires de Hull depuis le début des expropriations et de la spéculation foncière dans l'Île de Hull. En réaction à l'annonce de la vente par le diocèse de Hull du 156 de la rue Notre-Dame, la coordonnatrice de la GPH pris donc la décision de faire, elle-même, une offre d'achat sur le bâtiment pour le montant de un dollar. C'était sans compter la réalité explosive du milieu populaire.

Le diocèse affirma, en réponse à cette offre de la part de la GPH, que bien qu'il serait des plus favorables à laisser le bâtiment en priorité à des groupes populaires, il fallait tout de même que ceux-ci fassent une offre couvrant au moins le prix coûtant de la maison, soit quelque 20 000\$. Justifiant ainsi sa décision de ne pas répondre à l'offre de la GPH, le vicaire épiscopal du diocèse expliqua que, par surcroît, la GPH avait depuis longtemps elle-même brisé son bail en plus d'avoir plus de quatre mois d'arrérage dans le paiement de son loyer et n'était, par conséquent, aucunement équipée pour entreprendre l'achat d'un tel bâtiment.

Ce qui se passa alors dans l'esprit des membres du RCCH dit du 21 juin ou du 21 juin reste pour l'instant ambiguë, il reste cependant que, passant outre l'offre faite par la GPH, ils firent eux-mêmes une offre d'achat au prix coûtant sur la maison. Il est aisé de comprendre la frustration que purent ressentir les responsables de la GPH de se faire ainsi couper l'herbe sous les pieds par un regroupement dont ils ne reconnaissaient même pas l'existence. Le 11 juillet, la GPH organisa une chétive manifestation devant les locaux du diocèse et réitéra son offre de un dollar. Le diocèse décidant néanmoins d'agir sur l'offre faite par le RCCH du 21 juin, lui céda la maison le surlendemain.

La réaction de la GPH face à cette situation fut des plus violentes. Le 15 juillet, la GPH fit paraître dans le journal local un communiqué disant que les parents de la GPH étaient victimes d'un complot entre ce qu'elle appelle le « soi-disant RCCH » (soit le RCCH du 21 juin) et le diocèse. « Nous considérons le groupe qui se nomme le "RCCH" comme des saboteurs de notre lutte. Les dirigeants de ce groupe ont fait une offre qui concurrençait la nôtre sans nous consulter, ni même nous en informer. »³⁴ Il est évident que la GPH, si elle reconnaît maintenant l'existence d'un nouveau RCCH, ne reconnaît par pour autant sa légitimité.

De leur côté, les membres du RCCH du 21 juin se réjouirent de la décision du diocèse de leur vendre la maison en question. De surcroît, le porte-parole de l'ACEF, voulant se faire rassurant, affirma, le jour même, que l'achat de la

maison ne changeait en rien les dispositions prises avec la GPH quant à l'accès aux locaux et que, par conséquent, elle pourrait y rester aussi longtemps qu'elle le voudrait. Le porte-parole de l'ACEF devait toutefois ajouter une mise en garde sévère. La GPH pourrait rester dans ses locaux « pour autant que la Garderie sera contrôlée par les parents³⁵. » La notion de dépossession des citoyens était, pour la première fois, clairement posée.

Il appert manifeste que la crise au sein des groupes populaires était tout sauf terminée. Les accusations de part et d'autre se succédèrent. Les uns accusèrent les autres de sabotage qui, en réponse, les accusèrent d'avoir un fonctionnement anti-démocratique. Faire la lumière sur toutes ces tensions fera l'objet d'une étude explorant le phénomène de dépossession des citoyens dans les groupes populaires de Hull à laquelle nous travaillons présentement. Cependant, il est dès lors possible d'affirmer qu'en dehors de tous ces débats, il semble y avoir eu, dans le milieu communautaire de Hull des années 1970, présence de groupes fortement politisés avec un strict agenda à suivre qui polarisèrent les luttes. La suite devrait nous éclairer un peu sur cette notion.

Aussi le 15 juillet semble-t-il avoir été une date charnière dans toute cette histoire. Pour la première fois des accusations ouvertes entre différents groupes populaires de Hull sont portées sur la place publique. Le front uni que le milieu communautaire de Hull avait su maintenir pendant plus de 10 ans semblait sérieusement compromis. La GPH dénonça le sabotage de sa lutte par ce qu'elle qualifie de « soi-disant RCCH » et, dans la même foulée, remet en question la légitimité même du RCCH du 21 juin. Pour sa part, le RCCH du 21 juin affirma, par l'intermédiaire du porte-parole de l'ACEF, que la GPH n'était plus sous contrôle des parents, mais bien aux mains d'un groupe non identifié pour l'instant mais qui n'allait pourtant pas rester longtemps anonyme. En effet, le spectre d'organismes tel la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada planait depuis un certain temps sur les activités des citoyens de Hull³⁶.

Essentiellement, il apparaît que tous les groupes qui n'ont jamais reconnu la légitimité des changements pris lors de l'assemblée générale du 21 juin 1978 s'opposent aux actions du RCCH dit du 21 juin. Ainsi Logement-Va-Pu, SOS Garderie et la GPH firent-ils front commun contre les décisions du RCCH du 21 juin quelles qu'elles soient alors que tous les groupes membres qui prirent la décision de refondre les statuts du regroupement sur ceux de 1973 restent fermement convaincus de la légitimité de leurs actions.

De son côté, dans une lettre envoyée au diocèse le 12 juillet³⁷, l'ancien coordonnateur du RCCH exprime sa surprise de voir que le RCCH dont il fut et reste, selon lui, le coordonnateur ait fait une offre d'achat pour le 156 Notre-Dame. Celui-ci soutient que cette offre ne tient à rien de plus qu'à un problème interne au RCCH et ne devrait aucunement être considérée comme légitime. Il est évident que cette lettre ne produisit pas l'effet escompté. Pourtant, cette lettre

démontre bien le capharnaüm ambiant (deux RCCH, deux coordonnateurs, deux politiques, etc.).

Le 17 juillet 1978 se produisit un événement qui reste extraordinaire dans le domaine des garderies populaires ou autres. Une famille fut expulsée de la GPH pour *trahison*. En effet, le 17 juillet, les membres de la Garderie populaire de Hull décidèrent d'expulser deux parents et leurs enfants parce qu'ils n'avaient pas assisté à la manifestation du 11 juillet et parce qu'ils auraient fourni des informations au RCCH quant au fonctionnement de la GPH. Ces membres étaient des militants de longues date qui œuvraient au sein du RCCH du 21 juin. Par ailleurs, et plus significatif, ceux-ci évoluaient aussi au sein des Chantiers-Éducatifs et de la Garderie Saint-Rédempteur, groupes qui étaient associés au RCCH du 21 juin. Par surcroît, un de ces parents avait contribué à la rédaction du Rapport Viau. Tentant de justifier la décision prise par la GPH, son porte-parole affirma que « ce n'[était] pas à cause de leur opinion sur le soi-disant RCCH, mais bien à cause de leur trahison qu'ils [avaient] été expulsés³⁸. »

Groupes affiliés au RCCH du 21 juin à l'été 1978	Groupes affiliés à l'ancien RCCH à l'été 1978
<ul style="list-style-type: none"> • Garderie Saint-Rédempteur • Chantiers-Éducatifs • Coopérative alimentaire de Gatineau • Dispensaire du citoyen de Hull • RPL • ACEF • Comité 3^e âge 	<ul style="list-style-type: none"> • Logement-Va-Pu • Garderie populaire de Hull (GPH) • SOS Garderie • Atelier des jeunes

Ces expulsions vinrent mettre en lumière un problème évident dans l'organisation des groupes populaires de Hull et pour la première fois des groupes d'action politique sont identifiés et dénoncés publiquement pour leurs actions. Le 18 juillet 1978, des membres de la GPH dénoncèrent dans le quotidien de la région la présence de la Ligue communiste marxiste-léniniste du Canada dans différents groupes populaires de l'Outaouais. « Elle [la Ligue communiste] prend la direction, provoque des débats, cherche les conflits, puis s'empare du contrôle. C'est ce qui s'est produit à SOS Garderie et à Logement-Va-Pu, deux organismes qui sont maintenant dirigés par la Ligue communiste marxiste-léniniste du Canada³⁹. »

Une fois mise en lumière, cette notion — et le fait qu'il apparaît qu'une telle situation existait ailleurs au Québec⁴⁰ —, permet dès lors une compréhension nouvelle de tout ce qui pu se passer dans le milieu populaire de Hull depuis 1975, soit depuis le début de cette forme de radicalisation des statuts dont il fut

mention plus haut. Il est de notoriété publique que la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada — qui devait devenir le Parti communiste ouvrier en 1979 — fut créé en 1975 sous l'action des militants du Mouvement révolutionnaire des étudiants du Québec, de la Cellule ouvrière révolutionnaire et de la Cellule militante ouvrière⁴¹. Aussi est-il possible que le gros des divergences et des conflits internes du RCCH dans la modification de ses statuts et finalement dans son « retour aux sources » fût essentiellement nourri de l'action de groupes d'action politique tentant de prendre le contrôle des groupes populaires de l'Île de Hull pour les réorienter vers ce qu'il croyait être la lutte à mener, soit l'organisation d'un front large des travailleurs pour la prise ultime du pouvoir. Le rôle des citoyens étant, dès lors, pratiquement réduit à néant, ceux-ci se désinvestirent ou firent une ultime tentative pour reprendre contrôle de leurs organisations, tentative qui se matérialisa lors de l'assemblée générale du 21 juin 1978 et se solda comme l'on sait.

Cette série d'événements semble être des plus significatives dans la mesure où elle est un point tournant important du développement des groupes populaires de l'Île de Hull. Des suites de ces événements, la confiance dans le RCCH, dans Logement-Va-Pu et dans les membres qui composaient les groupes affiliés à ceux-ci chuta rapidement. Le RCCH du 21 juin lui-même eut de grandes difficultés à se sortir du borbier politique et organisationnel dans lequel il s'était embourbé. En à peine deux ans, les deux RCCH disparurent presque complètement et Logement-Va-Pu se saborda pour passer à une « lutte politique plus large. » Isidore Ostiguy (membre « dissident » du Comité de coordination du RCCH qui avait appuyé la tenue de l'assemblée générale du 21 juin et qui fut le premier animateur du comité des assistés-sociaux, le Regroupement populaire de libération) de son côté allait travailler à fonder le groupe Logement'Occcupe qui allait connaître un relatif succès dans les années 1980 et 1990 et qui continue à être des plus actifs. En ce qui a trait à la Garderie populaire de Hull, elle existe toujours sous une forme complètement différente, toujours à la même adresse. Elle est maintenant une garderie haut de gamme où l'on ne retrouve que très peu de parents travailleurs au sens où on l'entendait dans les années 1960 et 1970.

Conclusions

À travers l'étude de quelques documents qui sont parvenus jusqu'à nous, le chercheur en arrive à dresser un portrait des plus fascinants des luttes qui animaient les groupes populaires du Québec des années 1970, et ce, autant sur le plan social, sociétal que purement interne à leurs organisations mêmes. En effet, ce qui ressort de la présente étude réside beaucoup moins dans les objectifs de lutte des groupes populaires de l'Outaouais que dans l'importance et

la signification de leur évolution entre 1972 et 1978. La radicalisation des statuts du Regroupement des comités de citoyens de Hull dans ce que les membres doivent comprendre être les objectifs du Regroupement, dans l'élaboration d'une orientation politique et dans la définition même de ce qui est reconnu comme étant un groupe populaire « authentique » est proprement l'indice qu'un changement important eut lieu dans la composition des groupes populaires.

Maintenant, quel fut exactement la teneur de ce changement? L'analyse des crises internes aux groupes populaires de Hull entre 1975 et 1978 et plus précisément des crises internes au RCCH lui-même nous fournit quelques indices quant à la portée de ces changements. En effet, la crise du comité de lutte contre la CSOH au début 1978, la crise de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1978 et ultimement la crise de la Garderie populaire de Hull en juillet 1978, permettent de broser un tableau réaliste des forces en présence. Des groupes d'action politique tels la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada, le groupe En lutte! ou même le Parti communiste du Canada (maxiste-léniniste) étaient vraisemblablement présent au sein des groupes populaires de Hull et le climat de crises internes perpétuelles porte à croire que des membres de ces groupes d'action politique étaient non seulement présents, mais avaient réussi à se hisser en position de pouvoir et utilisaient celui-ci à la fois pour laminer leurs objectifs politiques sur les groupes populaires et pour mener un lutte ouverte aux membres de groupes d'action politique rivaux.

Aussi est-ce à l'aide de ce que certains historiens et politologues appellent une bureaucratisation par le haut, que les groupes d'action politique réussirent à avoir quelque pouvoir au sein des groupes populaires. Pourtant, si tel est le cas, cette réalité devrait aussi se traduire par un désinvestissement des citoyens envers les organisations de leur création qu'ils sentent ne plus contrôler ou même comprendre. Dans ce cas, la scission du 21 juin 1978, telle que décrite plus haut, ne serait-elle pas une ultime tentative de la part des citoyens de reprendre le contrôle du mouvement populaire qu'ils avaient créer pour répondre à leurs besoins et impératifs? C'est sans doute un question à laquelle seuls les intervenants du milieu de l'époque pourraient répondre. Une exploration plus approfondie de l'évolution des objectifs et statuts tout au long de l'existence de l'AGIH et du RCCH et de la perception qu'en avaient les citoyens semble donc impérative. Une telle étude permettrait aux historiens une compréhension nouvelle des groupes populaires en milieu urbain du Québec des années 1960 et 1970 et l'importance réelle qu'eurent les groupes d'extrême gauche sur le développement du mouvement communautaire.

Charles-Antoine Bachand
Gatineau, juillet 2002.

¹ Cet article ne fut porté à terme qu'avec l'aide continue et les judicieux conseils de M. Peter Bischoff, professeur au Département d'histoire de l'Université d'Ottawa.

² David Milot, *Conceptions et pratiques culturelles communistes au Québec : (1973-1982)*, Montréal, Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2000, 147 pages.

³ Sir Herbert Holt, *Report of The Federal Plan Commissions For The Cities Of Ottawa And Hull*, Ottawa, 1915.

⁴ Jacques Gréber, *Projet d'aménagement de la capitale nationale*, Imprimeur du Roi, 1950.

⁵ Marc Bachand, « Comité de citoyens et enjeux urbains à Hull », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 4 n° 44, (automne 1980), pages 135.

⁶ *Ibid.*, p. 137.

⁷ Pierre Viau et al., *Rapport Viau*, Hull, 1975. In Roger Poirier, *Qui a volé la rue Principale?*, Montréal, Départ, 1986, pages 314-315.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Document (2)*, août 1975. Les sources citées dans la présente étude sont issues des archives personnelles d'un militant de l'époque et feront incessamment l'objet d'un dépôt aux Archives nationales du Québec à Gatineau.

¹⁰ Comité de coordination du RCCH, *Projet de regroupement des organisations populaires de l'Outaouais*, novembre 1976.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Comité de coordination du RCCH, *Proposition de restructuration du RCCH*, 21 mars 1977.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Roger Poirier, *Qui a volé la rue Principale?*, Montréal, Départ, 1986, pages 310-312.

¹⁶ Comité de coordination du RCCH, *Proposition de restructuration du RCCH*, 21 mars 1977.

¹⁷ Comité de coordination du RCCH, *Invitation à un réunion pour les groupes populaires et leurs membres*, 3 octobre 1977.

¹⁸ Comité de coordination du RCCH, *Projet de statuts du Rassemblement des groupes populaires de l'Outaouais (RGPO)*, 8 mars 1978.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ 17 février 1978, *lettre aux parents et travailleurs de la Garderie St. Rédempteur*, rédigée par l'Atelier des Jeunes

²² 21 février 1978, *lettre aux parents et travailleurs des Ateliers des Jeunes*, rédigée par la Garderie Saint-Rédempteur.

²³ Ce qui s'appelait à l'époque le Groupe des 6 était en fait le regroupement des six groupes suivants : ACEF, Comptoir alimentaire de Gatineau, Comité École, Garderie Saint-Rédempteur, Rassemblement populaire de l'Île (RPL) et le Dispensaire du citoyen.

²⁴ Groupe des 6, *lettre aux membres de groupes populaires*, 27 février 1978.

²⁵ Il apparaît que c'était aussi une critique faite au groupe SOS Garderie de Montréal (cf. Lettre du 17 février 1978 signée par Danielle Dubé pour l'Atelier des jeunes).

²⁶ *Lettre à Serge Bordeleau*, 6 juin 1978.

²⁷ Serge Bordeleau, *Compte rendu de la coordination*, 12 juin 1978.

²⁸ *Avis de Convocation*, 15 juin 1978.

²⁹ Serge Bordeleau, *À qui de droit*, 19 juin 1978.

³⁰ Yolande Duval et Isidore Ostiguy, *lettre à M. Serge Bordeleau*, 20 juin 1978.

³¹ *Rapport de l'assemblée générale et spéciale du RCCH du 21 juin 1978*, 21 juin 1978.

³² *Ibid.*

³³ Robert Guimond, *Lettre à M. Serge Bordeleau*, 27 juin 1978.

³⁴ *Le Droit*, 15 juillet 1978.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Des militants savaient depuis certains temps que des groupes d'action politique étaient présents dans les groupes populaires de Hull et avaient compris leur rôle dans l'évolution de l'unité organisationnelle du RCCH et de ses groupes membres. À ce sujet, le chercheur pourra lire en marge du document *Proposition de restructuration du RCCH* du 21 mars 1977 l'inscription manuscrite suivante : « L'unité organisationnelle des groupes contrôlés en partie ou entièrement par la Ligue. Cela permettrait de donner l'illusion d'une simple unité organisationnelle, alors qu'en réalité toutes les décisions importantes seraient prises par la Ligue. »

³⁷ Serge Bordeleau, *Lettre envoyée au conseil d'administration du Diocèse de Hull*, 12 juillet 1978.

³⁸ *Le Droit*, 19 juillet 1978.

³⁹ *Le Droit*, 18 juillet 1978.

⁴⁰ Malgré le fait que les études pourtant sur ce sujet restent très sommaires, plusieurs témoignages nous permettent de croire que des groupes d'action politique tels En Lutte! et La Ligue communiste (marxiste-léniniste) avaient comme politique d'infiltrer les groupes populaires et d'y lamener leurs politiques quitte à les saborder pour qu'ils puissent se consacrer à la « lutte plus large » (cf. Louise Gendron, « Vive le Québec rouge », *L'Actualité*, vol. 3, n° 20 (15 décembre 1998), pages 62-65.).

⁴¹ cf. Mouvement révolutionnaire des étudiants du Québec, Cellule ouvrière révolutionnaire et Cellule militante ouvrière, *La Lutte pour la création de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada : un grand pas en avant vers l'unité des marxistes-léninistes et la création du parti*, Montréal, 1975, 68 pages.